

Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2021

# RESTAURANT SAVADY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 28 mai 2021 sous réserves d'incidents

Suivant acte reçu par Maître Pierre DEVINE, Notaire à ROQUEMAURE, , le 18 mai 2021, enregistré à SPFE NIMES 1ER, le 21/05/2021, Dossier 2021 00041267 Référence : 3004P01 2021 N 01179, a été cédé un fonds de commerce

Par :

**Monsieur Hong Kong LAM**, restaurateur, et Madame Souvanny LUANG LATH, sans profession, demeurant ensemble à AVIGNON (84140) 41 rue des anciens paturages. Monsieur est né à VENTIANE (LAOS), le 3 janvier 1958, Madame est née à BAN THON KHAM - VIENTIANE (LAOS), le 10 novembre 1965.

Au profit de :

**Monsieur Pierre Daniel Louis BARASCUD**, boucher, époux de Madame Sandrine France Jacqueline DELENNE, demeurant à UZES (30700) 756 chemin de l'Escalette Résidence la Bastide d'Uzès. Né à AVIGNON (84000), le 27 décembre 1965.

**Monsieur Pascal Antoine Julien BARASCUD**, chef d'entreprise, demeurant à ALTHEN-DES-PALUDS (84210) 260 route d'Entraygues. Né à AVIGNON (84000), le 31 octobre 1962.

**Monsieur Marc Maurice BARASCUD**, Directeur technique, époux de Madame Catherine Annonciate Elise CASANOVA, demeurant à PERNES-LES-FONTAINES (84210) 625 route de courtoise. Né à AVIGNON (84000), le 8 octobre 1964.

**Monsieur Philippe Henri Georges BARASCUD**, artisan, époux de Madame Jeanne Michèle DUPONT, demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON (30400) 23 chemin des amandiers. Né à AVIGNON (84000), le 7 septembre 1970.



Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2021

Un fonds de commerce de restaurant sis à SORGUES 84700, 2564 route de Vedene Sainte Anne, lui appartenant, connu sous le nom commercial **RESTAURANT SAVADY**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 384300349.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Entrée en jouissance le 19 mai 2021

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (40 450,00 EUR), au matériel Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, chez Maître Pierre DOUX, Notaire à SORGUES (84700) où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

3951144

Publié le 28/05/2021